

MISE(S) A L'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article 34, alinéa 1 de la loi sur les constructions (LConstr.), du 25 mars 1996, la (les) demande(s) de sanctions suivante(s) est (sont) mise(s) à l'enquête publique :

Les plans sont consultables au bureau communal à Hauterive. Toute opposition ou observation à l'une de ces mises à l'enquête doit être adressée, par écrit

Requérant	No dossier	Lieu-dit ou rue	No article	Auteur des plans	Descriptif de l'ouvrage	Date délai
Commune d'Hauterive	117272	Route des Longschamps 10	864 et 1065	Noam Berchier Atelier Berchier Sàrl	Nouveau collège d'Hauterive, construction de deux bâtiments scolaires	22.03.2024 au 22.04.2024
Roland Gentsch	118333	Chemin de l'Abbaye 16	969		Installation d'une pompe à chaleur air / eau extérieure	19.04.2024 au 21.05.2024

au Conseil communal, durant le délai ci-dessus mentionné.

Hauterive, le 19 avril 2024

Conseil communal